

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° 2151

présenté par
M. Saulignac, rapporteur

ARTICLE 8

À l'alinéa 2, après la dernière occurrence du mot :

« personne »

insérer le mot :

« décédée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.